



25-10-216 Arrêté Municipal Temporaire
Réglementant le stationnement et la circulation – route d'Arthon
Parking étang n°01
Occupation du domaine public

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par la Mairie de Villeneuve en Retz

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer l'accès, le stationnement et la circulation aux étangs de Bourgneuf en Retz commune de Villeneuve en Retz afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux de restauration des chemins d'accès aux étangs à compter du 27/10/2025

ARRETE

- ARTICLE 1 *Aux étangs de Bourgneuf en Retz, commune de Villeneuve en Retz à compter du 27/10/2025 et ce pour une durée de 30 jours*
- Les entrées du site des étangs seront interdites dès le 27/10/2025.
 - L'accès, la pêche, la promenade des animaux sont **strictement interdits** aux étangs au droit du chantier.
 - Le stationnement sur les parkings **seront interdits** au droit du chantier.
- ARTICLE 2 La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par l'entreprise pétitionnaire.
- ARTICLE 3 Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès verbaux qui seront transmis près le Tribunal compétent.
- ARTICLE 4 Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5 Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
Le Pétitionnaire
SDIS
Les Services Techniques
La Police Municipale

Fait à Villeneuve en Retz,
Le 24/10/2025

Le Maire Yves Blanchard